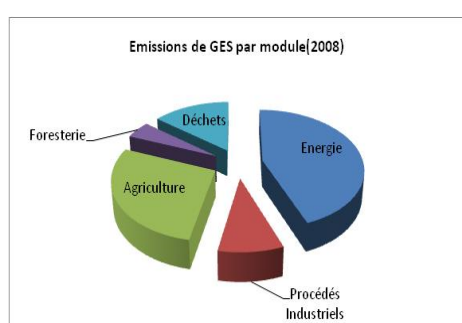


Note sur les CC en RTT pour le Portail 4C

La Région Tanger-Tétouan, comme toute autre région du Maroc, est fortement menacée par des occurrences telles que cités plus haut. Cette région dont la population avoisine les 2.8 Millions, avec une des densités les grande du Royaume, 235 Hab/km², est vulnérable aux Changement Climatiques sur plusieurs plans à commencer par la vulnérabilité des ressources en eau estimés à 3,6 Milliards M³/ans, mais dont les 90% sont superficiel. La forêt qui couvre 33,32% de la superficie de la Région, subit annuellement des pertes importantes dues aux incendies et autres aléas climatiques tout autant que l'agriculture dont la Surface Agricole Utile s'élève à 42% de la superficie de la Région. La pluviométrie quant à elle est une des plus forte au Maroc avec 1000 à 1800 mm/an.

D'après l'étude de l'inventaire réalisée dans la RTT en 2008, les émissions anthropiques nettes de GES au niveau de la région sont évaluées à 7069 Gg Eq-CO₂, soit 2,7 tonnes Eq-CO₂/habitant.

La répartition des émissions de GES provenant des différents secteurs diagnostiqués sont résumées comme suit :



Energie : 47% ;
Agriculture : 29% ;
Déchets : 10% ;
Procédés industriels : 9%
Foresterie : -5%

D'autre part, la même étude a montré que la RTT dispose d'un important potentiel d'atténuation d'environ 634 862 tCO₂eq/an, soit 8,4 Millions de tCO₂eq jusqu'en 2030.

Les Enjeux Energétiques

Les ventes d'électricité en RTT sont estimées à 1957 MWh soit 10,16% du total national, correspondent à une consommation moyenne par habitant de 769 kWh/hab. Cette consommation est supérieure à la moyenne nationale établie à 631 kWh/hab. Cela montre que les sollicitations de la force motrice (fortement corrélées à la valeur ajoutée industrielle notamment) pour les besoins de développement, cumulées à la consommation des ménages en électricité, restent supérieures à celles du niveau national moyen et témoignent de la dynamique de développement affichée par la région ces dernières années. A noter que la préfecture de Tanger Asilah et la province de Tétouan sont fortement concernées par cette hausse de la demande énergétique, en raison du développement que connaît la région en terme économique, urbanistique et socio démographique.

Un Plan Climat pour la Région : le Cadre de Référence

Le lancement d'une réflexion sur un future Plan Climat Régional (**PCR TT**) par l'Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable de la Région Tanger-Tétouan, intervient à un moment où le Maroc connaît un dynamisme sans précédent notamment en matière de gouvernance ; de nombreux projets de réformes sont en effet engagés pour entériner le processus de démocratisation de la société et guider la recherche d'un modèle de développement soutenable.

Le Maroc a ratifié le Protocole de Kyoto en 2002 et a affirmé sa volonté de contribuer à la lutte contre le changement climatique. La Seconde Communication Nationale du Maroc à la CCNUCC en 2010 dresse un bilan national de la situation actuelle en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'une stratégie visant à réduire ces émissions et à s'adapter aux conséquences du changement climatique. D'autres mesures sont décrites dans le Plan national de lutte contre le changement climatique publié en juin 2009.

Au sein de cette stratégie nationale, les régions ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Elles sont impliquées dans d'importants investissements et responsable de la planification régionale, qui peuvent affecter les émissions de gaz à effet de serre dans le long terme. Cela est particulièrement vrai pour la région de Tanger-Tétouan, qui est l'une des régions les plus dynamiques au Maroc, à la fois en termes d'économie et de démographie.

Notre cadre de référence serait donc:

- Honorer les engagements du Maroc à l'égard **de la convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques** en les traduisant en actions locales concrètes.
- **La nouvelle constitution et la régionalisation avancée**, qui requiert un important engagement des collectivités territoriales. Ces dernières se voient attribuées des prérogatives décisionnelles et exécutives élargies qui devraient leur permettre de s'acquitter au mieux de la tâche et des lourdes responsabilités qui leur seront désormais dévolues ;
- **La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable** qui devient le cadre de référence pour le développement de tout projet de territoire. L'avènement récent de la loi cadre relative à cette charte sera un véritable levier pour l'opérationnalisation de cette dernière.
- **L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui** a pour but la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les disparités territoriales, et qui intervient essentiellement dans les zones les plus vulnérables aussi bien en milieu urbain, que rural ;
- **Le programme intégré de production électrique éolienne**, qui projette d'augmenter la capacité de production de l'énergie éolienne dans la Région Tanger-Tétouan de 620 MW additionnelles aux 220 MW déjà produites.
- **L'initiative Régionale** lancée en Janvier 2013 par le Conseil Régional Tanger-Tétouan. Ce projet, appuyé par le PNUD/Art Gold et le Fond Catalan de Coopération et Développement, vise le renforcement des capacités ces conseils ruraux en matière d'approche genre et d'égalité des chances.
- **Le Schémas Régional d'Aménagement du Territoire** en cours d'élaboration par le Conseil Régional Tanger-Tétouan. Ce grand projet tracera une feuille de route pour une organisation rationnelle et durable du territoire régional.
- **Le Premier Rapport sur l'Etat de l'Environnement** de la Région (REER) présenté en Décembre 2014, réalisé par le Département de l'Environnement et suivi par l'OREDDTT. Cette étude donne un état des lieux et les plans d'actions à mettre en œuvre pour atténuer un certain nombre d'anomalies qui seront un obstacle pour un développement durable de la Région.
- **L'inventaire des GES** réalisé sur le territoire de la Région Tanger-Tétouan. C'est la première comptabilité carbone (GES) réalisée à ce jour en région. Elle a été validée en 2012. L'objectif principal de cette étude est d'identifier des mesures pilotes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la région.
- **Le cadastre de la Pollution atmosphérique** réalisé récemment par le DE pour les Villes de Tanger et de Tétouan. Il permet d'estimer principalement les quantités de CO2 émises par les grandes sources ponctuelles, les Sources linéaires et surfaciques dans ces deux villes.

- **Et enfin le vaste chantier d'appui et d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur Plan Communaux de Développement :** "La commune à l'horizon 2015" qui ambitionne de faire des collectivités territoriales une locomotive de développement aux niveaux local, provincial et régional.

Les Objectifs tracés pour le Plan d'Action proposé dans le cadre du REER sont :

Objectif 1 : L'adaptation aux conséquences des évolutions climatiques

- Élaboration d'un Plan Climat Régional de la Région Tanger - Tétouan intégrant :
 - L'évaluation des effets prévisibles des changements climatiques sur la région ;
 - Les mesures d'adaptation aux conséquences des évolutions climatiques (montée du niveau de la mer, hausse des températures, évolution des précipitations, évolution de la faune et de la flore, et des vecteurs de transmissions de maladie le cas échéant) ;
 - Les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le développement territorial et les politiques régionales (module énergie +)

Objectif 2 : Renforcement des actions de lutte contre les risques

- Réalisation de Plans de prévention contre les risques naturels et technologiques pour la Région Tanger Tétouan ;
- Renforcement et poursuite des études et des travaux de lutte contre les inondations ;
- Réalisation d'un réseau d'alerte précoce et de notification ;
- Prise en compte des zones à risque dans les schémas d'aménagement urbains et ruraux.

Pourquoi un Plan Climat Régional ?

Le Plan Climat Régional s'inscrit dans l'ensemble des stratégies citées au-dessus et son objectif est de prendre en compte les problématiques énergie-climat dans le développement territorial et les politiques régionales. En plus, il faut noter que La RTT a été retenue comme zone d'implantation du CB2. Le projet poursuit l'objectif d'appuyer les régions à se doter d'un cadre de référence en matière de Développement Durable (qui engage en premier lieu les collectivités locales), qui permettrait d'apporter les éléments nécessaires pour une intégration systématique et appropriée des questions environnementales dans la planification stratégique et l'élaboration des projets territoriaux. Dans ce sens l'initiative de doter la RTT d'un Plan Climat s'inscrit pleinement et répond aux objectifs fixés par le projet
